

UN1TÉ

57

MOSELLE

SURVEILLANCE DES GARDÉS À VUE



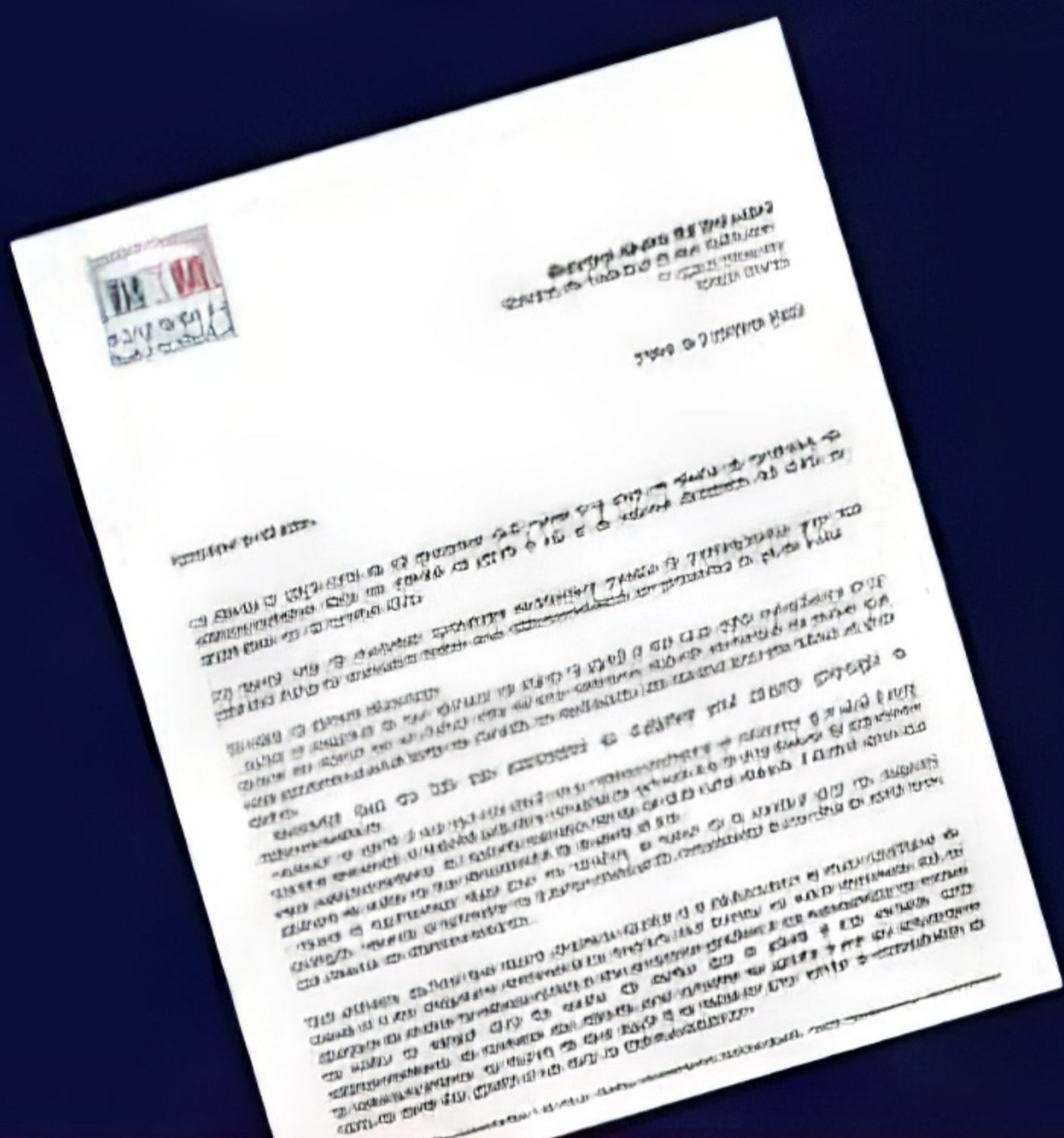
**DE NOUVELLES CONTRAINTES LOURDES ET CONTRAIGNANTES
AU DÉTRIMENT DE L'OPÉRATIONNALITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE
ET DE LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION**

À la suite de la parution du décret 2023-1330 du 28 décembre 2023 mettant fin à la vidéosurveillance dans les locaux des GAV,

Devant l'incompréhension générale engendrée par sa mise en application,



**UN1TÉ 57 INTERPELLE
FABIEN DI FILIPPO
DÉPUTÉ LR DE LA MOSELLE**



Conscient des difficultés que nous rencontrons en termes d'effectifs,

**MONSIEUR LE DÉPUTÉ SAISIT CE JOUR PAR
COURRIER LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET
DEMANDE L'ABROGATION DE CE DÉCRET.**

UN1TÉ, LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

